Chambéry

CHAMBÉRY S'ENGAGE pour un CENTRE VILLE
vivant beau attractif

OPÉRATION CENTRE ANCIEN

La ville de Chambéry et ses partenaires vous aident à rénover votre logement pour plus de confort et d'attractivité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence nationale de l'habitat Anah

GRAND CHAMBÉRY l'agglomération

PROCIVIS SAVOIE

Caisse des Dépôts

HABITER MIEUX

L'OPÉRATION CENTRE ANCIEN,
les objectifs

La ville de Chambéry et Grand Chambéry ont mis en place, avec l'Etat et l'ANAH, pour une durée de 5 ans, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain afin que les propriétaires améliorent leur habitat en bénéficiant d'aides financières sous certaines conditions.

Les objectifs prioritaires sont :

- La réhabilitation des logements et la diversification du parc immobilier.
- L'amélioration énergétique.
- Le traitement des copropriétés dégradées.
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.
- La mise en valeur du patrimoine.

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Pour être éligibles les travaux doivent :

- Répondre aux objectifs.
- Être déclarés comme prioritaires et éligibles selon les critères de l'ANAH. La liste des travaux est consultable **sur www.anah.fr**
- Être exécutés par des professionnels inscrits au répertoire des métiers ou du commerces.

À QUI
sont destinées les aides ?

Aux propriétaires occupants

- Les subventions varient entre **35 % et 60 %** du montant total des travaux plafonné selon le type de travaux, le niveau de dégradation du bâti, et le niveau de revenu du ménage.
- Pour une occupation du logement d'au moins 6 ans après les travaux au titre de la résidence principale.

Aux propriétaires bailleurs

- Les subventions varient entre **35 % et 45 %** du montant total des travaux plafonné selon le type de travaux, le niveau de dégradation du bâti, et le niveau de loyer du logement après travaux.
- Contre un engagement de louer le logement pendant 9 ans à un loyer défini par convention avec l'ANAH.
- De fait, vous vous engagez à louer votre logement à titre de résidence principale, à des personnes respectant les conditions de ressources associées au type de conventionnement.
- **Aucune condition de ressources du propriétaire n'est exigée.**

Aux syndicats de copropriété

Si votre copropriété rencontre des difficultés et des dégradations importantes, une aide peut être attribuée au syndicat de copropriété si 75 % des lots principaux de la copropriété sont dédiés à l'habitation.

- Les subventions varient entre 35 % et 50 % du montant total des travaux (montant plafonné ou non) selon le type de travaux et le niveau de dégradation du bâti.

Ne démarrez pas vos travaux avant d'avoir obtenu l'accord des financeurs !

LES AIDES
complementaires

Un large éventail de solutions de financement complète les aides de l'ANAH :

Programme "Habiter Mieux"
- Travaux d'économie d'énergie

renovation-info-service.gouv.fr/le-programme-habiter-mieux

Aides de la Ville de Chambéry
- Ravalement de façade
- Conventionnement avec ou sans travaux

Aides de Grand Chambéry
- Travaux d'économie d'énergie
- Conventionnement avec travaux

Avance de subvention sans frais par Procivis

Éco-PTZ - prêt à taux 0%
- Travaux d'économie d'énergie

www.economie.gouv.fr/cedef/eco-pret-a-taux-zero

Subvention de Caisse de retraite
- Travaux d'économie d'énergie
- Travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap

Prêt CAF/MSA
http://www.msa.fr/lfy/logement/pret-amelioration-habitat

Déduction fiscale de 30 à 70 % des revenus locatifs imposables selon le type de conventionnement
- Réservée aux propriétaires bailleurs

LE PÉRIMÈTRE
de l'opération

3300 logements du centre-ville de Chambéry sont concernés par l'opération situés :

- Faubourg Montmélian
- Ilots Croix d'Or / rue d'Italie
- Ilot Lans / Sénat
- Ilot Saint Léger / Burdin
- Ilots Veyrat / Juiverie / Cathédrale / Porte Reine
- Ilots Sainte Barbe / Bernardines
- Faubourg Nézin

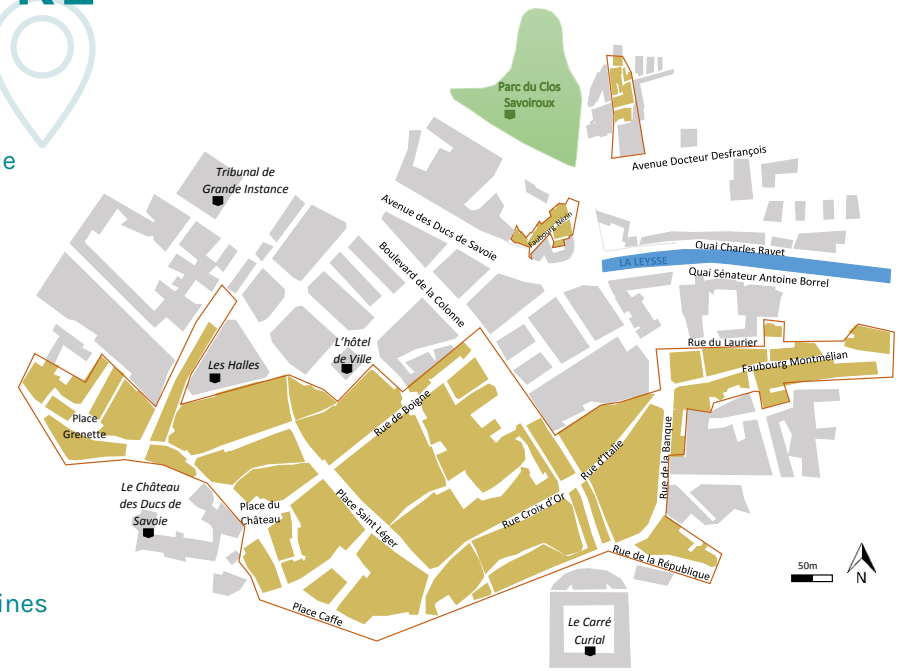

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE
pour vos projets

Un accompagnement gratuit dans toutes les étapes du projet :

Procédure à suivre

1. **Étude d'éligibilité** du demandeur et du projet.
2. **Visite technique** du logement et de l'immeuble.
3. **Conseil** sur la programmation des travaux.
4. **Étude des devis.**
5. **Élaboration d'un plan** de financement.
6. **Gestion des demandes** de subvention auprès de l'ANAH et des autres financeurs.
7. **Assistance aux démarches** administratives.

Opération Centre Ancien
15 Faubourg Montmélian

Sans rendez-vous
- Le lundi de 14 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Sur rendez-vous
Marion FAURE, chef de projet Opération Centre Ancien
04 79 71 99 64
opah-ru@cristal-habitat.fr

Chambéry

CHAMBÉRY S'ENGAGE pour un CENTRE VILLE
vivant beau attractif

www.chambery.fr/operation-centreancien

FICOMUNIK - www.fx-comunik.fr - Avril 2018 - Crédits Photos : Didier Gourbin, Grand Chambéry